

# Groupe Esso S.A.F.

## RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2009

	page
<b>A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE</b>	<b>2</b>
1. Environnement de l'industrie du raffinage-distribution	
2. Activités du groupe Esso S.A.F.	
3. Résultats financiers consolidés	
4. Risques et Litiges	
5. Perspectives pour le second semestre	
<b>B- COMPTES CONSOLIDES, NOTES ET ANNEXES</b>	<b>6</b>
<b>C- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</b>	<b>36</b>

# A- RAPPORT D'ACTIVITE DU SEMESTRE

## 1- ENVIRONNEMENT DE L'INDUSTRIE DU RAFFINAGE-DISTRIBUTION

- ***Un marché des produits pétroliers en repli dans environnement économique déprimé***

La crise économique mondiale qui s'est répercutée sur les différents secteurs de l'économie a conduit à un ralentissement de la demande mondiale en énergie qui s'est reflété sur le marché français des produits pétroliers.

La baisse de la demande en produits pétroliers observée dès 2008 s'est confirmée au cours de la première partie de l'année 2009, particulièrement marquée dans le domaine des lubrifiants mais aussi des carburants.

D'après les statistiques publiées par le Comité Professionnel du Pétrole (CPDP), les volumes de produits pétroliers finis vendus sur le marché intérieur français sont en repli d'environ 3% et ont connu au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2009 des variations contrastées par rapport au premier semestre 2008.

En particulier, les volumes de carburants vendus sont en baisse de 5% pour les supercarburants, de 2% pour le gazole dont c'est la premier repli depuis plus de vingt ans, traduisant à la fois la baisse de l'activité économique, notamment reflétée par la baisse de la consommation des transporteurs routiers, et le changement de comportement des automobilistes déjà observé au cours de l'année 2008.

Par contre, les ventes de fioul domestique sont en progression de 10%, reflétant le climat plus rigoureux du premier trimestre 2009 comparé à celui du premier trimestre 2008.

- ***Hausse du prix du pétrole brut et affaiblissement du dollar en fin de période***

Le premier semestre 2009 a été marqué par une reprise des cours du pétrole brut faisant suite à la baisse importante constatée au cours du second semestre 2008 dans un contexte de forte volatilité du cours des marchés de matières premières.

Ainsi, le prix d'un baril de Brent de la mer du Nord est passé de 37 \$ à fin décembre 2008 à 68 \$ à fin juin soit une hausse de 84 % alors que le niveau moyen du baril de Brent s'établit à 52 \$ pour le premier semestre 2009 contre 40 \$ pour le mois de décembre 2008.

Au premier semestre 2008 la moyenne du prix d'un baril de pétrole brut avait été de 109 \$.

Le cours de l'euro a connu de fortes variations au cours du premier semestre avec une baisse par rapport au dollar pendant le 1<sup>er</sup> trimestre compensée par une hausse pendant le 2<sup>ème</sup> trimestre 2009. Ainsi l'euro par rapport au dollar est passé de 0,72 €/ \$ à fin décembre 2008 à 0,71 €/ \$ à fin juin 2009.

Le cours moyen de l'euro s'est établi à 0,75 €/ \$ au cours des six premiers mois. Par rapport à un cours moyen de 0,65 €/ \$ au semestre 2008, la baisse de l'euro a été de 15 %.

- ***Marges de raffinage en forte baisse***

Dans un environnement marqué par la baisse de la consommation, sans tension particulière sur les stocks et la disponibilité de produits raffinés sur le marché international, les marges de raffinage se sont très nettement repliées au cours du premier semestre 2009. Ainsi, les marges indicatives telles que publiées par la DIREM ont chuté au cours du premier semestre 2009 de 40 €/ tonne en janvier 2009 à 10 €/ tonne en juin 2009, avec une moyenne pour le premier semestre 2009 qui s'établit à 20 €/ tonne en forte baisse par rapport aux niveaux constatés en 2008.

## **2- ACTIVITES DU GROUPE ESSO S.A.F.**

- ***Arrêts d'unités des raffineries de Port-Jérôme Gravenchon et de Fos-sur-mer : baisse des quantités de pétrole brut traité en raffinerie***

7.5 millions de tonnes de pétrole brut ont été traités dans les deux raffineries du groupe au cours du premier semestre 2009 soit une baisse d'environ 9% par rapport à la même période de l'année 2008, particulièrement au premier trimestre compte tenu d'arrêts d'entretien planifié d'unités de production.

Ainsi, à la raffinerie de Fos-sur-mer la plupart des unités ont été en arrêt pour gros entretien planifié au mois de janvier 2009 pour une durée moyenne de trois semaines environ. A Port Jérôme Gravenchon, une partie des unités de production de carburants de la raffinerie a été en arrêt pour gros entretien planifié pour une durée de 6 semaines environ entre le 9 février et le 23 mars 2009.

Le fonctionnement des unités de production de lubrifiants de base de la raffinerie de Port-Jérôme Gravenchon a été également ajusté au cours du semestre pour tenir compte de la persistance d'une demande réduite avec une baisse de 15 % des volumes vendus au cours du premier semestre 2009 par rapport à la même période de l'année 2008.

- ***Chiffre d'affaires et volumes vendus***

Sur les 6 premiers mois de l'année, les volumes totaux vendus par Esso SAF s'élèvent à 11,8 millions de m3 et sont en baisse de 6% par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2008.

Sur le marché intérieur ces volumes sont en baisse de 11% par rapport au premier semestre 2008 à 6,3 millions de m3, traduisant essentiellement la baisse des ventes en gros de carburants et combustibles dans un marché intérieur français en repli au premier semestre 2009

A fin juin 2009, le chiffre d'affaires (hors TVA) du groupe s'élève à 4,7 milliards d'euros, en baisse de 39% par rapport au 30 juin 2008. Cette diminution reflète la baisse significative du prix des produits pétroliers sur le marché international ainsi que la baisse des volumes vendus.

Esso SAF continuera à produire des bases essences spéciales, destinées à l'incorporation d'éthanol qui ont permis de proposer depuis début avril le nouveau Supercarburant Sans Plomb 95 – E10.

### **Chiffre d'affaires et volumes vendus par Esso SAF**

**Error! Not a valid link.**

- ***Transactions avec les parties liées***

Le groupe ESSO SAF effectue de façon régulière des opérations avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal de ses activités et de relations habituelles entre sociétés d'un groupe intégré. Ces transactions, comme pour les exercices précédents, se rapportent à des opérations, conclues à des conditions normales, d'achat ou de vente de produits pétroliers et de prestations de services partagés, ou encore des avances ou emprunts financiers à des conditions de marché.

Les informations sur les parties liées sont détaillées dans le paragraphe 22 des notes et annexes aux comptes consolidés.

## **3- RESULTATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Le résultat opérationnel du groupe hors effets stocks positifs au premier semestre 2009 est une perte de 40 millions d'euros contre un profit de 57 millions d'euros au premier semestre 2008 en baisse de 97 millions d'euros. Après prise en compte d'effets prix sur stocks positifs de 157 millions d'euros qui reflètent la hausse de la valeur des inventaires, le résultat opérationnel est un profit de 117 millions d'euros.

Le résultat financier s'élève à 19 millions d'euros et inclut un résultat de change positif de 11 millions d'euros conséquence de la baisse du dollar au cours du second trimestre.

Après prise en compte des impôts courants et différés pour 42 millions d'euros, le résultat net du groupe est un gain de 94 millions au premier semestre 2009 contre un gain de 234 millions d'euros pour le

premier semestre 2008 qui intégrait des effets prix sur stocks positifs de 170 millions d'euros net d'impôts.

(millions d'euros)	1er semestre 2009	1er semestre 2008	Année 2008
Résultat opérationnel courant Raffinage/Distribution	117	318	(27)
Autres produits et charges opérationnels non récurrents	0	(1)	(37)
<b>Résultat opérationnel (1)</b>	<b>117</b>	<b>317</b>	<b>(64)</b>
<b>Produits et charges financiers</b>	<b>19</b>	<b>29</b>	<b>7</b>
Impôts courants et différés	(42)	(112)	17
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>94</b>	<b>234</b>	<b>(40)</b>
<b>Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net (2)</b>	<b>94</b>	<b>234</b>	<b>(40)</b>
Part du groupe	94	234	(40)
<i>Pétrole brut traité en raffinerie (millions de tonnes)</i>	7,5	8,2	16,3
<i>Chiffre d'affaires (millions d'euros, incluant la taxe intérieure sur les produits pétroliers)</i>	4 733	7 718	14 825
<i>Ventes totales (millions de m3)</i>	11,8	12,6	25,0
<i>Ventes activités Distribution sur marché intérieur (millions de m3)</i>	6,3	7,1	14,1

(1) Résultat opérationnel	(A)	117	317	-64
Effet prix sur stocks (EPS) et dépréciation comptable des stocks	(B)	157	260	-363
<b>Résultat opérationnel hors effets stocks</b>	<b>(A)-(B)</b>	<b>(40)</b>	<b>57</b>	<b>299</b>
(2) Résultat net	(C)	94	234	-40
Effet prix sur stocks (EPS) et dépréciation comptable des stocks	(B)	157	260	(363)
Impôt sur effets stocks	(D)	(54)	(90)	125
Effets stocks nets	(B)+(D)	103	170	(238)
Résultat net des activités arrêtées ou actifs cédés	(E)	0	0	0
<b>Résultat net hors effets stocks et activités arrêtées ou actifs cédés</b>	<b>(C)-(B)-(D)-(E)</b>	<b>(9)</b>	<b>64</b>	<b>198</b>

#### **4- RISQUES ET LITIGES**

Au 30 juin 2009, plusieurs procédures sont en cours concernant le groupe ESSO SAF et en particulier celles déjà évoquées dans le rapport financier annuel de l'exercice 2008. Ces procédures n'ont pas évolué de façon significative au cours du premier semestre 2009 comme indiqué dans le paragraphe 24-4 des notes et annexes aux comptes consolidés.

#### **5- PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE**

Le groupe Esso SAF se place dans une perspective de gestion à long terme de son outil industriel et dans ses décisions d'investissements. Il est exposé aux incertitudes concernant l'évolution du prix du pétrole brut et du dollar, et à la forte volatilité des marchés des produits pétroliers dans un contexte économique qui s'est brusquement dégradé depuis 2008, avec un fléchissement de la demande globale en produits pétroliers, la baisse des marges de raffinage alors que des mises en service de nouvelles capacités de raffinage, principalement en Asie-Pacifique, viendront alimenter le marché international dans les deux prochaines années et constituent un défi important pour le raffinage européen.

Ainsi, la nature cyclique de ses activités, les fluctuations des marchés internationaux et des évolutions réglementaires incertaines projetées par les pouvoirs publics rendent l'environnement de l'industrie du raffinage-distribution difficilement prévisible.

Le groupe a poursuivi au cours du premier semestre son programme d'investissements qui devrait approcher 100 M€ en 2009, dont environ 80 M€ danses deux raffineries avec la mise en place de projets visant à optimiser son outil de production de Carburants et Combustibles, tout en améliorant sa performance environnementale grâce à un programme d'amélioration du contrôle des effluents et des émissions air, et de l'efficacité énergétique de certaines unités.

Dans un contexte économique défavorable qui entretient la faiblesse de la demande en produits pétroliers et un environnement concurrentiel toujours sévère de ses marchés, Esso SAF continue plus que jamais de s'appuyer sur sa stratégie basée la compétence et l'engagement de son personnel, l'excellence opérationnelle, l'amélioration constante de son efficacité, la rigueur de gestion et l'intégration au sein du groupe ExxonMobil.

## **B- COMPTES CONSOLIDES DU GROUPE ESSO S.A.F.**

	<b>page</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>7</b>
<b>BILAN</b>	<b>8</b>
<b>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>9</b>
<b>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE</b>	<b>9</b>
<b>NOTES ANNEXES</b>	<b>10</b>

### **Généralités**

- 1- Principes comptables
- 2- Faits significatifs de la période
- 3- Evénements postérieurs à la clôture

### **Compte de résultat**

- 4- Chiffre d'affaires
- 5- Achats consommés et charges externes
- 6- Autres produits et charges opérationnels
- 7- Autres produits et charges financiers
- 8- Impôts courants et différés

### **Bilan**

- 9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements
- 10- Actifs financiers non courants et courants
- 11- Créances financières court terme
- 12- Tableau de variation des impôts différés
- 13- Détail des stocks
- 14- Détail des autres créances
- 15- Information sur le Capital
- 16- Passifs financiers
- 17- Tableau de variation des provisions
- 18- Engagements de retraite et assimilés
- 19- Détail des autres dettes

### **Autres informations**

- 20- Information sectorielle
- 21- Engagements hors bilan
- 22- Informations sur les parties liées
- 23- Effectif moyen du groupe ESSO S.A.F.
- 24- Risques et litiges

**Note : les montants négatifs sont indiqués entre parenthèses ( )**

# Compte de résultat consolidé

**Error! Not a valid link.**

*(1) Part du groupe rapporté au nombre d'actions (12 854 578)*

**Error! Not a valid link.**

# **Bilan consolidé**

**Error! Not a valid link.**

# Tableau de variation des capitaux propres

Error! Not a valid link.

Note : Au 30 juin 2009, les réserves consolidées comprennent une réserve facultative de 217 millions d'euros destinée à compenser d'éventuelles baisses de valeur des stocks

# Tableau des flux de trésorerie

Error! Not a valid link.

## Notes annexes aux comptes consolidés

### Généralités

Esso S.A.F. est une société anonyme de droit français cotée à la bourse de Paris (Eurolist, compartiment A). Son siège social se situe Tour Manhattan, La Défense (92 095 Paris la Défense Cedex).

Depuis la cession de son activité Exploration- Production en 2006, le groupe Esso S.A.F. a une activité concentrée sur la seule branche Raffinage- Distribution de l'industrie pétrolière.

### 1- Principes comptables

#### 1.1- Base de préparation des états financiers

Les comptes semestriels consolidés du groupe Esso S.A.F. (le Groupe) sont établis au 30 juin 2009 conformément aux normes comptables internationales (IFRS), telles qu'adoptées dans l'Union Européenne en application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ils ont été préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ».

Les normes comptables internationales sont publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées par l'Union Européenne. Elles comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêté.

Les options retenues le cas échéant sont indiquées dans les chapitres suivants.

IFRIC 12 "Concessions de services publics" à appliquer au plus tard au 29 mars 2009 avec application anticipée possible, ne concerne pas le groupe Esso S.A.F. comme cela est expliqué au paragraphe 1.3.

La norme IFRS 8 "Secteurs Opérationnels" à appliquer au plus tard au 1er janvier 2009 ne conduit pas à un changement de la présentation de l'information financière utilisée par le groupe (voir paragraphe 1.3 et note 20 sur l'information sectorielle).

L'interprétation IFRIC11 de la norme IFRS2 « Actions propres et transactions intragroupes » à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2009 est mise en œuvre par le groupe sans impact matériel sur les comptes (voir note 22, « informations sur les parties liées, paiements fondés sur des actions »).

La norme IAS 23 "Coûts d'Emprunts" à appliquer au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2009 ne concerne pas actuellement le groupe Esso SAF, celui-ci n'ayant pas d'emprunts directement liés à l'acquisition ou à la production d'actifs.

La version révisée de la norme IAS1 « présentation des états financiers », est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Elle se traduit notamment par la présentation de l'état du résultat global consolidé (présentation du compte de résultat page 7).

Les comptes consolidés du groupe Esso S.A.F. ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 27 août 2009.

#### 1.2- Principes de consolidation

##### *Périmètre*

Les comptes consolidés comprennent ceux d'Esso S.A.F. et ceux des deux entités suivantes :

<u>Filiales</u>	<u>No SIREN</u>	<u>Siège social</u>	<u>%</u>
Esso Raffinage S.A.F.	379 914 237	Tour Manhattan 92095 Paris La Défense Cedex	99,99
<u>Activité</u> : Raffinage d'hydrocarbures			

<u>Filiales</u>	<u>No SIREN</u>	<u>Siège social</u>	<u>%</u>
Worex S.N.C.	780 094 983	Parc des Erables 66, route de Sartrouville 78230 Le Pecq	99,99

Activité: Distribution de combustibles liquides et solides

Ces sociétés étant contrôlées exclusivement, la méthode retenue est celle de l'intégration globale.

#### ***Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes consolidés***

La consolidation a été effectuée sur la base des comptes individuels au 30 juin 2009. Ces comptes ont fait l'objet de retraitements afin d'être mis en conformité avec les normes IFRS en application des principes décrits dans les notes suivantes.

#### ***Résultat***

Les résultats internes (dividendes, cessions intragroupe) sont intégralement éliminés.

#### ***Opérations en devises***

La comptabilisation et l'évaluation des opérations en devises sont définies par l'IAS 21 "effets des variations des cours des monnaies étrangères".

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les écarts résultant de la conversion aux cours de clôture des soldes des transactions concernées sont enregistrés en résultat dans la rubrique "autres produits et charges financiers".

### **1.3- Principes et méthodes comptables retenus**

L'établissement des comptes consolidés, conformément aux principes établis par les IFRS, implique que la Direction procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants portés à l'actif et au passif, et sur les montants portés aux comptes de produits et de charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite, le taux d'impôt théorique pour le calcul des impôts différés, la valorisation des titres de participation et le montant des provisions retenues pour les plans sociaux et litiges par exemple.

#### **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées par des logiciels et par les quotas d'émission de gaz octroyés par l'Etat. L'IFRIC n'ayant pas pris une position définitive sur la comptabilisation de ces quotas, le groupe Esso S.A.F. a décidé de comptabiliser en immobilisations incorporelles les quotas d'émission de gaz à effet de serre octroyés par l'Etat à leur valeur d'attribution (soit une valeur nulle) ou à leur valeur d'achat.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie, principalement constituées par des logiciels, sont amorties sur la durée d'utilité des actifs concernés.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de valorisation annuel, conformément à l'IAS 36 "Dépréciation d'actifs".

Une provision est comptabilisée en cas de perte de valeur.

## Quotas d'émissions de gaz à effet de serre

Compte tenu de son activité, le groupe Esso S.A.F. est concerné par les dispositions prises par l'Union Européenne visant à réduire ses émissions de gaz à effet de serre.

Pour une période déterminée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, puis de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'Etat attribue aux exploitants des quotas d'émissions et leur délivre chaque année, au cours de la période, une part des quotas attribués. Les quotas sont valables pendant la durée de la période au titre desquels ils sont attribués tant qu'ils ne sont pas utilisés. Les quotas alloués pour la première période triennale, et la deuxième période quinquennale, le sont à titre gratuit.

Lors de leur attribution, les quotas d'émissions sont comptabilisés à une valeur nulle en immobilisations incorporelles avec en contrepartie un compte de passif enregistrant les quotas alloués par l'état.

Les exploitants doivent, sous peine de sanction, restituer à l'Etat un nombre de quotas égal au total des émissions de gaz à effet de serre produites par les installations.

Il en résulte que les exploitants ayant dépassé le niveau d'émission autorisé doivent acquérir sur le marché les quotas manquants. Dans le cas inverse, ils sont autorisés à céder les quotas excédentaires sur le marché des quotas d'émissions de gaz à effet de serre.

L'obligation de restituer les quotas entraîne la constatation d'un passif, à hauteur des émissions effectives, évalué sur la base de la valeur d'entrée des quotas détenus à la clôture ou de la valeur de marché pour les quotas non détenus et devant être acquis.

Des émissions effectives supérieures aux quotas attribués entraînent la constatation d'une charge, les produits de la cession des quotas sont enregistrés en « autres produits opérationnels courants ».

Les quotas attribués pour la nouvelle période quinquennale sont en réduction de 15% par rapport à ceux délivrés au cours de la précédente période 2005-2007 et inférieurs de 7% à la moyenne des émissions de gaz à effet de serre sur la précédente période 2005-2007.

Compte tenu de cette réduction, et malgré les investissements en cours de réalisation dans les installations industrielles afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre, une provision de 1 M€ a été constituée pour couvrir le déficit de quotas estimé à fin juin 2009.

## Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles, le groupe Esso S.A.F. applique la méthode des composants.

Les immobilisations du groupe Esso S.A.F. sont inscrites au bilan consolidé à leur prix d'acquisition diminué des amortissements à l'exception de celles issues de la fusion avec Mobil Oil Française qui ont été estimées à leur juste valeur comme nouveau coût historique à la date de l'apport.

Les coûts liés aux arrêts des raffineries sont immobilisés comme des nouveaux composants au moment où ils sont encourus, amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts et remplacés lors du nouvel arrêt.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire. Les principales durées d'amortissements du groupe Esso S.A.F. sont les suivantes:

Constructions	de	20	à	50 ans
Installations industrielles	de	10	à	30 ans
Autres immobilisations corporelles	de	5	à	25 ans

## **Dépréciation des actifs**

Selon l'IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie est testée chaque année lors de l'apparition d'indices de perte de valeur, passés en revue à chaque clôture.

Ce test est effectué une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durées de vie indéfinie.

Les immobilisations sont regroupées en Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur d'utilité d'une unité est déterminée par référence à une estimation des flux futurs de trésorerie actualisés. Si cette valeur était inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur serait enregistrée pour la différence.

Compte tenu de l'intégration de ses activités, le groupe a retenu l'UGT, Raffinage-Distribution.

## **Contrat de location-financement**

Depuis le 17 avril 2009, ESSO S.A.F. a pris en affrètement long terme le pétrolier « SAMCO RAVEN » du type « Very Large Crude Carrier » (VLCC), immatriculé au registre international français à la même date. La durée de ce contrat d'affrètement à temps de navire est de 12 ans et 2 mois, soit une échéance en juin 2021.

Ce contrat assimilable à un contrat de location-financement a été inscrit à l'actif dans le poste des « immobilisations corporelles », et au passif dans le poste « emprunts et dettes financières » conformément à la norme IAS 17 pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Le taux d'actualisation qui a été utilisé est le taux d'emprunt marginal du groupe.

## **Actifs et passifs financiers**

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par l'IAS 39 "Instruments financiers : comptabilisation et évaluation".

Les actifs et passifs financiers non courants du groupe Esso S.A.F. comprennent les participations non consolidées évaluées à leur juste valeur ainsi que des prêts, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers courants comprennent les créances et les dettes financières courantes avec les autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil, évalués en juste valeur lors de leur comptabilisation initiale puis au coût amorti.

Le groupe Esso S.A.F. ne fait usage d'aucun autre instrument financier

## **Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

L'IFRS 5 prévoit une classification spécifique sur une ligne séparée au bilan réservée aux actifs et passifs non courants destinés à être cédés dans un proche avenir.

Conformément à cette norme, le groupe Esso S.A.F. effectue les reclassements adéquats lorsque les quatre conditions suivantes sont simultanément remplies :

- L'actif est prêt à la vente et ne subit pas de modification significative en vue de sa cession,
- La vente est hautement probable,
- Une estimation raisonnable du prix de vente est connue,
- La vente a de très fortes chances de se concrétiser dans un délai d'un an.

La classification de l'actif ou groupe d'actifs en "actifs non courants destinés à la vente" s'accompagne de l'arrêt de son amortissement et de la mise en place d'un test de dépréciation, qui consiste à comparer la valeur nette comptable des actifs à leur prix de vente, sous déduction des coûts de cession. Toute perte donne lieu à la comptabilisation d'une provision. En revanche, les gains latents ne sont pas comptabilisés.

## **Stocks et en cours**

Les stocks de pétrole brut et de produits pétroliers sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO). Les marchandises non pétrolières et matières premières consommables sont évaluées selon la méthode du prix moyen pondéré. Les stocks de pétrole brut sont valorisés à leur coût d'achat y compris les frais de transport. Les stocks de produits pétroliers issus du raffinage sont valorisés

par ventilation du coût global de production entre les différents produits en fonction de leur valeur de marché.

Les coûts de production comprennent la valeur des pétroles bruts mis en œuvre, les charges directes et indirectes de production y compris l'amortissement des biens concourant à la production, mais exclusion faite de tous les frais financiers.

Une dépréciation est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire, compte tenu des perspectives de réalisation.

Pour les opérations d'échanges de produits réalisées avec les confrères, ou certains achats de pétrole brut, seule la position nette à la clôture est prise en compte dans la variation et la valorisation des stocks.

### **Impôts différés**

Conformément l'IAS 12 "impôt sur le résultat", des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur valeur fiscale selon la méthode du report variable.

Le taux appliqué est, exception faite des plus-values long terme, de 34.43%.

### **Créances clients, comptes rattachés et autres créances**

Les créances et dettes sont inscrites en comptabilité au coût amorti. L'incidence de l'actualisation est prise en compte lorsqu'elle est significative.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Par exception, les créances et dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion est portée au compte de résultat.

### **Impôts courants**

Les impôts courants correspondent aux créances et dettes d'impôts sur les sociétés ainsi qu'aux impôts différés dont l'échéance est inférieure à un an. Ils sont présentés sur une ligne spécifique du bilan, conformément à la norme IAS 12 "impôts sur le résultat".

Au 30 juin 2009 la société Esso S.A.F. est mère d'un groupe d'intégration fiscale composé de 6 sociétés.

### **Disponibilités**

La trésorerie excédentaire est placée au sein du Groupe ExxonMobil aux conditions de marché.

### **Provisions**

#### ***Provision pour retraites***

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.F. perçoivent en complément des allocations de retraite conformes à la législation en vigueur en France des suppléments de retraite et des indemnités de départ à la retraite. Ces avantages sont offerts à travers soit des régimes à cotisations définies (SOGECAP), soit des régimes à prestations définies dont la gestion s'effectue dans le cadre d'Institutions de Gestion de Retraite Supplémentaire (IRPESSO, IRS MOBIL) et donne lieu à des provisions au bilan des sociétés concernées.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies le groupe Esso S.A.F. n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge qui correspond aux primes versées est prise en compte dans le résultat de l'exercice.

Conformément à l'IAS 19 « avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droit à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée. Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de départ en retraite,
- un taux d'actualisation financière,
- un taux d'inflation appliqué pour déterminer les salaires futurs,
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation du personnel (courbe d'évolution),

- des hypothèses de mortalité,
- des hypothèses de charges sociales,
- l'engagement de retraite est réévalué au moins une fois par an.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses sur le calcul des engagements. Le groupe Esso S.A.F. a décidé de les étaler au compte de résultat en totalité sur la durée moyenne d'activité résiduelle des salariés évaluée à 15 ans.

Les principaux autres engagements sociaux et assimilés qui font l'objet d'une provision sont :

- le versement de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail,
- la couverture partielle des frais annuels de cotisation à la Mutuelle de l'Industrie du Pétrole pour les retraités,
- le versement de taxes liées aux retraites (incidences de la loi Fillon en particulier)

### ***Provisions pour remise en état des sites***

Concernant les installations qu'elles exploitent, la société Esso S.A.F. et ses filiales constituent des provisions pour remise en état des sites, soit pour couvrir une obligation résultant de l'arrêt ferme et définitif d'une installation, soit pour couvrir des obligations actuelles, qui viendraient à naître en cours d'exploitation, ou qui résulteraient d'une obligation contractuelle, et qui remplissent les critères de provisionnement de l'IAS 37-14.

### ***Passifs éventuels***

Lorsqu'une obligation à la date de clôture n'est que potentielle c'est à dire ni probable ni certaine, ou lorsque l'échéance d'une obligation et la fiabilité de son évaluation sont imprécis, il s'agit alors d'un passif éventuel non comptabilisé mais dont il est fait mention en annexe lorsque son évaluation s'avère matériellement significative.

### **Concessions**

Le groupe Esso S.A.F. dispose de 63 contrats de concession et/ou de sous concession principalement avec des sociétés autoroutières pour l'exploitation de stations services. Les actifs s'y rattachant sont inscrits en immobilisations et amortis sur leur durée de vie économique.

Le concédant ne contrôlant et ne règlementant ni les bénéficiaires ni les prix des services qu'Esso S.A.F. fournit grâce à ses infrastructures, il en résulte que ces contrats de concession n'entrent pas dans le champ d'application de l'IFRIC 12.

### **Chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires du groupe Esso S.A.F. est établi en conformité avec l'IAS 18 "produits des activités ordinaires".

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérent à la propriété du bien sont transférés à l'acheteur. Il comprend les taxes spécifiques sur les produits pétroliers; en revanche il exclut les facturations réciproques entre confrères dans le cadre des échanges économiques de produits. Le solde net de ces opérations fait l'objet d'une inscription au compte de résultat au niveau des variations de stocks.

### **Segmentation**

L'information sectorielle est présentée suivant la norme IFRS 8 qui requiert la présentation par une entité d'informations financières par segment opérationnel, utilisées en interne pour décider de l'allocation de ressources, pouvant être regroupées par activités présentant des caractéristiques similaires qui permettent d'évaluer la nature et les effets financiers des activités auxquelles cette entité se livre et des environnements économiques dans lesquels elle opère.

Les opérations du groupe Esso S.A.F. sont présentées dans un seul secteur Raffinage- Distribution comme indiqué dans la note 20 sur l'information sectorielle.

### **Information avec les parties liées**

L'information concerne

- les opérations correspondant aux transactions commerciales conclues entre :
  - le groupe Esso S.A.F. et les sociétés consolidées par ExxonMobil au niveau mondial,
  - le groupe Esso S.A.F. et ses principales filiales non consolidées,

- les opérations avec les dirigeants du groupe Esso S.A.F. Compte tenu de l'organisation du groupe, l'information concerne les membres du conseil d'administration d'Esso S.A.F., faisant partie du personnel salarié ou recevant des jetons de présence.
- Les paiements fondés sur des actions (norme IFRS 2). L'information concerne certains employés des sociétés du groupe Esso S.A.F.

## **2- Faits significatifs de la période**

### **Annonce par ExxonMobil France Holding (EMFH) d'un projet de cession de sa part dans la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD) avec qui Esso SAF a un accord de façonnage.**

Le 4 février 2009, EMFH a fait part de son intention de céder sa part dans SRD à COLAS SA, filiale à 97% du groupe Bouygues, qui a exprimé son intention d'acheter 100% du capital de SRD, y compris les parts détenues par Total Lubrifiants et BP France. SRD est une usine spécialisée dans la fabrication de spécialités (huiles de base, paraffines, bitumes..) et de fuels lourds, essentiellement à partir de résidu atmosphérique importé et qui effectue des opérations de façonnage pour le compte de ses actionnaires. EMFH a mis à disposition ses droits à traitements chez SRD à Mobil Oil Française, fusionnée en 2003 avec Esso SAF qui a ensuite renouvelé le 20 Octobre 2005 un contrat de façonnage suivant lequel SRD effectue diverses opérations de traitement et de raffinage à la demande d'Esso SAF.

Le changement d'actionnariat de SRD qui est projeté conduirait, s'il aboutit, probablement dans le courant de 2009, à une cessation de ce contrat de façonnage. Ce projet est cohérent avec la stratégie d'ExxonMobil et d'Esso SAF orientée vers la production et la vente de produits à large distribution dans un marché global.

En 2008, la production d'Esso SAF traitée par SRD s'est élevée à 378 KT, principalement en huiles de base destinées à l'exportation, bitumes vendus sur le marché français et européen et fuel lourd (production totale d'Esso SAF incluant les quantités traitées par SRD: 16.7 millions de tonnes en 2008 dont 4.1 millions de tonnes en spécialités et fuel lourd). Chacun des clients d'Esso SAF livrés à partir de SRD sera informé de la disponibilité en produits à partir de SRD ou à partir d'autres sites du groupe pendant une période de transition qui suivra la cession, si elle est conclue. La cessation de ce contrat de façonnage n'aura pas d'impact matériellement significatif sur les comptes d'Esso SAF.

### **Arrêts d'unités des Raffineries de Port Jérôme Gravenchon et de Fos-sur-Mer**

Une partie des unités de production de carburants de la raffinerie de Port-Jérôme Gravenchon a été en arrêt pour gros entretien planifié, entre le 9 février et le 23 mars 2009, et le fonctionnement des unités de fabrication de lubrifiants de base a été ajusté au cours du premier semestre pour tenir compte de la persistance d'une demande réduite et de stocks élevés en début d'année.

La plupart des unités de la raffinerie de Fos ont été l'objet d'un arrêt planifié pour gros entretien au mois de janvier 2009 pour une durée moyenne de trois semaines environ.

## **3- Evénements postérieurs à la clôture**

Le 30 juillet 2009, Esso SAF a été informée que des acheteurs de paraffines avaient l'intention de l'assigner devant la Haute Cour de Justice de Londres, en même temps que d'autres sociétés du groupe ExxonMobil et que des sociétés d'un autre groupe, en vue d'obtenir un dédommagement pour le préjudice que ces acheteurs auraient subi du fait du cartel des paraffines. Esso SAF n'est pas en mesure à ce jour d'évaluer l'impact potentiel d'une telle procédure.

## **Compte de Résultat**

### **4- Chiffre d'affaires**

**Error! Not a valid link.**

Les ventes de biens correspondent à des ventes de pétrole brut et de produits pétroliers.

### **5- Achats consommés et charges externes**

**Error! Not a valid link.**

Les achats consommés correspondent principalement aux achats de pétrole brut, de produits pétroliers, et à la variation de stocks.

La variation de stocks tient compte d'effets stocks positifs évalués à 157 M€ (contre 260 M€ à fin juin 2008).

A des fins d'analyse, la société calcule un effet prix sur stock qui valorise le seul impact de la variation des prix des produits pétroliers sur la variation des quantités en stocks. Une dépréciation comptable est calculée dans la mesure où la valeur nette de réalisation des stocks est inférieure à leur valeur d'inventaire. Ces deux éléments constituent les effets stocks.

### **6- Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les charges de restructuration et la provision pour risque sur le litige paraffines avec la Commission Européenne de 36.5 millions d'euros comptabilisée en 2008

### **7- Autres produits et charges financiers**

**Error! Not a valid link.**

### **8- Impôts courants et différés**

**Error! Not a valid link.**

Note : Il n'existe aucune perte fiscale au 30-06-2009

## Bilan

### 9- Tableau de variation des immobilisations et amortissements

**Error! Not a valid link.** Note : Le groupe n'a pas d'immobilisations classées comme actifs détenus à la vente 30 juin 2009.

### 10- Actifs financiers non courants et courants

#### 10- 1 Actifs financiers non courants

**Error! Not a valid link.**

Jusqu'au 31 décembre 2008, les participations minoritaires d'Esso S.A.F. faisaient l'objet d'une évaluation annuelle à la juste valeur, dont la variation était comptabilisée en résultat, et étaient classées en "Actifs financiers valorisés à la juste valeur par le compte de résultat volontaire". A compter du 30 juin 2009 ces participations, évaluées selon les mêmes méthodes, sont désormais classées en "Autres actifs financiers évalués à la juste valeur par contrepartie des capitaux propres". Ce changement d'estimation et de classement implique la comptabilisation de la variation de juste valeur par les capitaux propres et non plus par le résultat.

#### 10-2 Tableau des filiales et participations du groupe Esso S.A.F.

**Error! Not a valid link.**

Les données relatives aux filiales et participations détenues à +20% par le groupe Esso S.A.F ne sont pas jugées significatives au regard du périmètre de consolidation du groupe Esso S.A.F. Sur la base de données 2008, ces filiales et participations représentent seulement 3.3% de l'actif total du groupe Esso S.A.F., 1% du chiffre d'affaires.

- (1) L'impact pour le groupe de la norme IAS 39 concerne la revalorisation à la juste valeur de certaines participations non consolidées. Ce mode de valorisation est considéré par le groupe comme répondant le mieux à sa stratégie d'investissement industriel. Les valeurs ont été déterminées soit
- sur la base de l'actualisation à l'infini du dividende moyen 2006-2008 ou des dividendes prévues sur les 4 à 5 années à venir (en fonction des données disponibles) - méthode (A)
  - sur la base de l'actualisation à l'infini des flux de trésorerie prévus sur 4 à 10 années à venir (en fonction des données disponibles) - méthode (B)
  - sur la base de l'EBITDA – méthode (C)
  - par référence à des transactions réelles - méthode (D)
  - par une combinaison des méthodes ci-dessus - méthode (M).

La méthode (A) est utilisée pour les participations présentant un résultat et un dividende stable ou en progression régulière, et pour lesquelles il n'y a pas de transaction récente. Le choix d'une période de 3 ans pour le dividende historique moyen est guidé par le caractère représentatif du dividende moyen qui en découle. A fin juin 2009, le taux d'actualisation retenu est de 9.96% contre 9.47% fin 2008.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est faite d'après une prévision à 4-10 ans (en fonction des données disponibles) puis extrapolée pour la valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est égal au coût moyen pondéré du capital après impôts de la société concernée et varie entre 7.07% et 9.96%.

(2) *Données 2008*

### 11- Créances financières court terme

Ce poste, dont le solde s'élève à 399 M€ au 30/06/2009 (199 M€ au 31/12/2008) correspond aux créances financières courantes du groupe Esso S.A.F. sur d'autres sociétés affiliées au groupe ExxonMobil.

Elles résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou de prêt court terme. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base de taux variables sur une référence EONIA.

### 12- Tableau de variation des impôts différés

**Error! Not a valid link.**

### **13- Détail des stocks**

**Error! Not a valid link.**

En tant qu'opérateur pétrolier, le groupe Esso S.A.F. est soumis à l'obligation de stockage stratégique. Le coût des stocks détenus par le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP) est couvert par une redevance payée par tous les opérateurs pétroliers. Le montant de la charge comptabilisée au cours du premier semestre 2009 s'élève à 13 M€.

### **14- Détail des autres créances**

**Error! Not a valid link.**

(1) : remboursement attendu dans le cadre de la procédure d'appel avec la Commission Européenne (confère paragraphe 26.4)

(2) : taxe exceptionnelle assise sur la Provision pour Hausse des Prix (PHP) inscrite aux bilans (comptes sociaux) des exercices 2002 à 2007. Cette taxe acquittée en deux versements de 36.8M€ chacun en avril 2008 puis en avril 2009, est sans impact sur le résultat et sera imputée sur l'impôt à payer par la société l'année au cours de laquelle la PHP est réintégrée ou au cours des deux exercices suivants. Au 31 décembre 2008, la société ESSO S.A.F. a décidé de reprendre la PHP par anticipation pour couvrir une partie de la perte sur stocks enregistrée en 2008. Un montant de 36.8 M€ a été imputée sur l'impôt 2008. Le solde de 36.8 M€ reste à imputer sur l'impôt des exercices 2009 et 2010.

### **15- Information sur le capital**

Au 30 juin 2009, le capital social d'Esso S.A.F. est composé de 12 854 578 actions émises et libérées, de nominal 7.65 euros. Ces actions ne font l'objet d'aucun droit, privilège ou restriction particulier. Au 30 juin 2009, ces actions étaient détenues par le groupe ExxonMobil à hauteur de 82.89%.

### **Gestion du capital**

Esso SAF n'est pas soumise à des contraintes spécifiques concernant son capital. Le montant des capitaux propres peut être fortement modifié à la hausse comme à la baisse par la variation des prix du pétrole brut en fin de période en raison du mode de comptabilisation des stocks suivant la méthode FIFO (first-in, first-out) retenue pour les comptes publiés suivant les normes IFRS et de la forte volatilité des prix du pétrole brut d'une année sur l'autre.

Le groupe Esso SAF n'a pas de dette financière nette à fin juin 2009. Les engagements de retraite ne sont pas externalisés et sont portés au bilan consolidé.

Aucun programme de rachat d'actions propres n'est en place au niveau d'Esso SAF et la participation du groupe ExxonMobil dans Esso SAF est restée inchangée à 82.89% depuis la fusion entre Esso SAF et Mobil Oil Française en 2003.

La société n'émet pas de titre à caractéristiques particulières type titre subordonné, obligation convertible ou plus généralement d'instrument dilutif.

Le dividende par action est resté stable sur la période 2006 / 2008. Des dividendes exceptionnels ont été versés au titre des exercices 2006 et 2007 à la suite de cessions d'actifs.

### **16- Passifs financiers**

#### **16-1 Emprunts et dettes financières**

**Error! Not a valid link.**

(1) Contrat de location-financement mis en place pour le pétrolier « SAMCO RAVEN » pris en affrètement long terme à compter du 17 avril 2009. Le montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe, des paiements minimaux au titre de la location.

La société n'a pas recours à d'autre financement long terme ou à des emprunts obligataires.

## 16-2 Endettement court terme

**Error! Not a valid link.**

(1) Ces dettes résultent pour la plupart de l'application de conventions de trésorerie ou d'emprunt avec les sociétés affiliées au groupe ExxonMobil. Les sommes avancées sont rémunérées sur la base du taux EONIA.

## 16-3 Contrat de location-financement

**Error! Not a valid link.**

## 17- Tableau de variation des provisions

**Error! Not a valid link.**

(1) le détail du poste figure en note 18.

(2) Les autres provisions comprennent des provisions pour litiges et charges diverses

## 18- Engagements de retraite et assimilés

### 18-1 Nature des engagements

(millions d'euros)

Engagements de retraite et assimilés	30-juin-09	31-déc-08	31-déc-07	31-déc-06	31-déc-05
Engagements de retraite	504,5	494,3	469,0	460,2	448,3
Médailles du travail	4,0	3,1	3,0	3,4	3,3
Contribution aux frais de mutuelle	25,5	22,3	22,9	22,0	23,1
Taxation des régimes de retraite supplémentaires (loi Fillon)	16,6	16,6	17,6	15,2	14,5
<b>Total</b>	<b>550,6</b>	<b>536,3</b>	<b>512,5</b>	<b>500,8</b>	<b>489,2</b>

### 18-2 Engagements de retraite

Les salariés d'Esso S.A.F. et Esso Raffinage S.A.F. bénéficient de complément de retraites qui sont versés annuellement aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite qui sont versées une fois au moment du départ à la retraite.

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Dans le cadre des régimes à cotisations définies, le groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de primes ; la charge correspondant aux primes versées est prise en compte en résultat de l'exercice.

Les engagements de retraites présentés dans les comptes consolidés du groupe concernent les engagements des régimes à prestations définies. La gestion des régimes de retraites complémentaires du groupe s'effectue dans le cadre d'IGRS (Institution de Gestion de Retraite Supplémentaire) et donne lieu à des provisions au bilan des sociétés concernées.

## **A - Hypothèses retenues**

Le calcul des engagements de retraite intègre :

- un taux d'actualisation financière de 5.25% ;
- un taux d'inflation de 1.8% pour déterminer les salaires futurs ;
- un taux d'augmentation des salaires basé sur l'inflation et des hypothèses d'augmentations individuelles ;
- des hypothèses de mortalité basées sur les tables générationnelles hommes/ femmes publiées par l'INSEE (TGHF 2005).

**Sensibilité des hypothèses :** la variation de 1 point de l'écart actuariel (taux d'actualisation -taux d'inflation) entraînerait une variation des engagements de l'ordre de 10%.

Les hypothèses retenues par le Groupe font périodiquement l'objet d'une revue par un actuinaire indépendant. La dernière revue a eu lieu au cours de l'exercice 2007.

## **B - Evolution sur l'exercice**

Les charges de retraite sont ventilées comme suit :

**Error! Not a valid link.**

*(1) Les écarts actuariels de début d'exercice sont étalés au compte de résultat sur 15 ans. Le groupe n'applique pas la méthode dite « du corridor ».*

## **D- Versements de 2009**

Les prestations définies à verser aux bénéficiaires pour 2009 sont évaluées à 41 millions d'euros.

Les montants comptabilisés au premier semestre 2009 pour les régimes à cotisations définies sont de 1.6 million d'euros.

## **19- Détail des fournisseurs et autres dettes**

**Error! Not a valid link.**

**Error! Not a valid link.**

## ***Autres informations***

### **20 – Information sectorielle**

#### **20-1 Secteur opérationnel**

Les activités opérationnelles du groupe Esso SAF concernent essentiellement deux lignes de produits distinctes, Carburants et Combustibles d'une part et Lubrifiants et Spécialités d'autre part qui drainent les allocations de ressources en fonction des opportunités d'optimisations internes, des perspectives de marché ou encore des évolutions réglementaires.

Ces activités qui sont soumises à des risques et incertitudes de même nature sont opérées dans des environnements de production et de marché comparables. Elles présentent des caractéristiques économiques similaires qui conduisent à une présentation de l'information financière regroupée au sein d'un même secteur opérationnel Raffinage-Distribution, permettant d'en apprécier la nature et d'évaluer les effets financiers de l'environnement dans lequel le groupe Esso SAF opère.

Esso SAF a également une activité pétrochimique limitée qui concerne l'exploitation d'une unité de propylène intégrée à la Raffinerie de Fos mais dont l'activité n'est pas significative à l'échelle du groupe ni des seuils de matérialité prévus par l'IFRS 8 et pour laquelle une présentation intégrée au secteur Raffinage-Distribution est appropriée.

## 20-2 Secteur géographique

### *Chiffres d'affaires*

Error! Not a valid link.

### *Actifs*

Les acquisitions d'actifs incorporels et corporels du groupe Esso S.A.F. concernent exclusivement la France.

Les actifs du secteur d'activité Raffinage Distribution, sont principalement localisés en France, à l'exception des créances commerciales du groupe Esso S.A.F. sur les autres sociétés étrangères affiliées au groupe ExxonMobil. Ces créances commerciales sont évaluées à 194 millions d'euros au 30 juin 2009.

## 20-3 Information sur les produits et services

La répartition du chiffre d'affaires par produit est indiquée en page 3 de ce présent rapport - Chiffre d'Affaires et volumes vendus par Esso S.A.F.

Les ventes de services ne sont pas significatives au regard du chiffre d'affaires total hors Taxe intérieure sur les produits pétroliers..

## 20-4 Information sur les clients

Contributions au chiffre d'affaires au 30 juin 2009 :

(millions d'euros)

Repartition du chiffre d'affaires par catégorie de clients	30-juin-09
Groupe ExxonMobil	1 286
Autres sociétés pétrolières	289
Autres clients	2 252
<b>Ventes de produits et services hors taxes</b>	<b>3 827</b>
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	906
<b>Chiffre d'affaires ( hors TVA)</b>	<b>4 733</b>

## 21- Engagements hors bilan

### 21-1 Engagements donnés

**Error! Not a valid link.**

(1) L'engagement correspond aux écarts actuariels que le groupe Esso S.A.F. amortit sur la durée d'activité résiduelle moyenne des salariés.

(2) Ce montant correspond à un engagement de paiement d'un terme fixe vis-à-vis d'Air Liquide dans le cadre de contrats d'achat d'hydrogène, d'oxygène et d'azote sur le site de Port-Jérôme Gravenchon. Ces contrats ont été signés en 2004 (hydrogène) et 2007 (oxygène et azote) pour une durée respective de 20 ans et 10 ans.

(3) Les autres engagements donnés comprennent des garanties bancaires émises pour le compte du groupe Esso S.A.F et l'engagement implicite du groupe sur des emprunts contractés par des participations non consolidées de type GIE ou SNC.

## **21-2 Engagements reçus**

**Error! Not a valid link.**

Par ailleurs le groupe couvre sélectivement une partie de ses encours clients par des garanties tiers ou bancaires.

## **22- Informations sur les parties liées**

### ***Opérations avec les sociétés affiliées au groupe Exxon Mobil Corporation***

Les produits et les charges du groupe Esso S.A.F. comprennent les résultats d'opérations conclues avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil dans le cadre normal des activités des sociétés du groupe et se rapportent à des opérations commerciales et de prestations de services.

Ces opérations, conclues à des conditions courantes, ont porté principalement sur la facturation de frais de transport, de personnel détaché et de prestation de services dans les domaines de l'informatique, de la recherche, de services administratifs et commerciaux partagés et de produits financiers correspondant à la rémunération des créances et dettes financières avec les sociétés du groupe.

Les montants comptabilisés au premier semestre 2009 sont les suivants :

**Error! Not a valid link.**

(1) Il s'agit de sociétés extérieures au groupe Esso S.A.F et consolidées par le groupe ExxonMobil

(2) Principales filiales non consolidées du groupe Esso S.A.F.

**Error! Not a valid link.**

A titre de comparaison, les montants comptabilisés en 2008 étaient les suivants :

**Error! Not a valid link.**

### ***Engagements donnés à des filiales et participations non consolidées***

Les engagements donnés par le groupe Esso S.A.F. à des filiales et participations non consolidées s'élevait à 49 M€ au 30 juin 2009 (5 M€ au 31 décembre 2008)

### ***Opérations avec les dirigeants***

Le montant des rémunérations et des avantages de toute nature versés par Esso S.A.F. à ses mandataires sociaux au cours du premier semestre 2009 était de 156 K€ (133 K€ au premier semestre 2008). Au 30 juin 2009, l'engagement du groupe Esso S.A.F. au titre des retraites des mandataires sociaux salariés ou anciens salariés était de 4 677 K€ (7 083 K€ au 31 décembre 2008).

### ***Paiements fondés sur des actions***

Des paiements sous forme d'actions ou unités d'actions d'ExxonMobil Corporation sont effectués à certains employés des sociétés du groupe Esso SAF.

Ces attributions d'actions ou unités d'actions par ExxonMobil sont pris en compte par le groupe Esso SAF conformément à la norme IFRS2, paiements fondés sur des actions. La charge correspondante est déterminée à partir du montant des attributions valorisées au prix de marché de l'action ExxonMobil converti en euros le jour de l'attribution et étalée sur la période d'acquisition des actions.

Le groupe Esso SAF ne supporte pas la charge réelle de ces paiements en actions par ExxonMobil qui sont comptabilisés comme une contribution en capital. L'application de l'IFRS 2 est donc sans impact sur les capitaux propres du groupe après prise en compte du résultat de l'exercice comme cela est détaillé dans le tableau d'analyse de variations des capitaux propres page 9.

Pour les six premiers mois de l'année 2009 la charge ainsi calculée s'élève dans les charges de personnel du groupe Esso SAF à un montant brut de 1.2 M€. Pour le premier semestre 2008 la charge s'élevait à 0.9M€.

## **23- Effectif moyen du groupe Esso S.A.F.**

**Error! Not a valid link.**

L'effectif salarié comprend les titulaires, les temporaires, l'effectif à temps partiel, les malades de longue durée, mais ne comprend pas l'effectif détaché hors du groupe ESSO S.A.F. L'effectif salarié en congé de fin de carrière est également exclu.

L'effectif mis à la disposition de l'entreprise comprend l'effectif fourni par des entreprises de travail temporaire et l'effectif « détaché » par d'autres sociétés du groupe ExxonMobil.

## **24- Risques et litiges.**

### **24-1 Risques de marché**

#### ***Taux de change***

Le groupe Esso SAF est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les fortes variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible à la hausse comme à la baisse les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

Les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui fait l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

La position moyenne en devises pour le premier semestre 2009 est un passif net équivalent à 103 millions d'euros (pour un cours moyen de 1 EUR =1,33 USD pour le premier semestre 2009) qui traduit la position nette importatrice du groupe, compte tenu de ses achats de pétrole brut.

**Error! Not a valid link.**

#### ***Matières premières***

Le groupe est exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Esso SAF ne réalise que des transactions sur le marché physique, à l'achat ou à la vente, à des conditions normales de marché suivant la qualité des bruts achetés ou la nature des produits pétroliers négociés, de façon régulière et planifiée suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks.

Le groupe n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les variations de prix des produits pétroliers, par la variation induite de la valeur des stocks évalués à leur juste valeur suivant la méthode FIFO retenue par le groupe, ont aussi un impact important sur son résultat et la structure de son bilan comptables.

Ainsi, la hausse des cours du pétrole brut au premier semestre de l'année 2009 a entraîné une hausse significative de la valeur des stocks du groupe Esso SAF par rapport à leur valeur au 31 décembre 2008. De 639 millions d'euros fin 2008, la valeur des stocks est passée à 910 millions d'euros fin juin 2009 traduisant l'effet conjugué de la hausse des cours du pétrole brut et des quantités de pétrole brut en inventaire. Le groupe calcule des effets stocks qui comprennent d'une part l'effet prix sur stock, ou impact de la variation des cours du pétrole brut et des produits pétroliers sur la valeur de ses stocks, et d'autre part les dotation/ reprise de provision pour dépréciation comptable des inventaires. Ces effets stocks sont positifs au 30 juin 2009 pour 157 millions d'euros.

Par rapport à ces fortes fluctuations de la valeur de ses stocks, le groupe Esso SAF adopte une gestion prudente. Esso SAF dispose de ressources pour faire face à une baisse éventuelle de la valeur de ses stocks. En particulier, en 2005 et 2007, dans un contexte haussier des cours du pétrole brut, la partie du résultat net d'Esso S.A.F. correspondant à la revalorisation des stocks a été mise en réserve. Le montant de la réserve facultative ainsi constituée était de 349 millions d'euros au 31 décembre 2008. Pour faire face à la forte baisse des cours du pétrole brut en 2008 la société a décidé une reprise à la réserve facultative de 132 millions d'euros pour l'affecter en report à nouveau. Le montant de la réserve facultative au 30 juin 2009 est de 217 millions d'euros.

### **Taux d'intérêts**

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à taux variable à moins d'un an vis à vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Ces actifs et des passifs financiers au 30 juin 2009 se décomposent comme suit :

Millions d'euros	< à 1 an	> 1 an
Passifs financiers	(51)	(34)
Actifs financiers	399	-
Position nette avant gestion	348	(34)
Hors bilan	-	-
Position nette après gestion	348	(34)

Les passifs financiers comprennent un contrat de location-financement de 37 millions d'euros mis en place pour l'affrètement à long terme du pétrolier « SAMCO RAVEN ». Ce montant représente la valeur actualisée au taux d'emprunt marginal du groupe ExxonMobil, des paiements minimaux au titre de la location.

Les actifs financiers concernent des prêts en compte courant consentis à des sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger non consolidées avec Esso SAF. La position mensuelle moyenne nette sur les six premiers de l'année 2009 a été excédentaire de 282 millions d'euros.

Compte tenu du taux d'intérêt moyen de rémunération de ces excédents (proche de l'EONIA, soit 1,075% en moyenne sur les six premiers mois de 2009), la sensibilité du résultat financier au 30 juin 2009 à une fluctuation de + 0,5% / -0,5 % sur les taux est de l'ordre de +50% / -50% des intérêts nets, soit 0,7 M€ environ.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso SAF et ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso SAF.

En l'absence d'instruments de couverture, les variations de taux ne peuvent pas avoir d'impact sur les capitaux propres du groupe.

## 24-2 Risques de crédit

### *Risques clients et fournisseurs*

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles comme détaillé dans le tableau ci-après. Il couvre sélectivement une partie de ses encours clients par des garanties tiers ou bancaires. Au premier semestre 2009, les pertes de crédit client du groupe consolidé ESSO S.A.F. s'élèvent à 1.3 M€, soit 0.03 % du chiffre d'affaires hors taxes, contre 0.5 M€ au premier semestre 2007, soit 0.006 % du chiffre d'affaires hors taxes.

### **Error! Not a valid link.**

La société sélectionne également rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

### *Liquidité et gestion de trésorerie*

La trésorerie moyenne du groupe Esso SAF a été excédentaire en 2009. Les excédents de trésorerie ont été placés au sein de sociétés du groupe ExxonMobil en France ou à l'étranger, tandis que les besoins ont également été financés à partir des sociétés du groupe. Le rating Standard & Poor's d'Exxon Mobil Corporation est 'AAA'.

Compte tenu de sa solidité financière, le groupe Esso SAF privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil en tant que de besoin des lignes de crédit définies en fonction de plans de financements annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes d'emprunt court terme disponibles sont à ce jour, largement suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Ces lignes ne sont pas assorties de covenant ni de clauses particulières pouvant entraîner une exigibilité anticipée mais d'une clause de révision annuelle des marges en fonction d'une notation interne des sociétés du groupe Esso SAF qui tient compte d'une amélioration ou d'une détérioration des ratios financiers des sociétés concernées. Cette notation interne au groupe ExxonMobil est fondée sur la méthodologie Standard & Poor's et les conditions applicables à Esso SAF correspondent aux meilleures conditions du marché.

Les lignes de crédit court terme dont dispose la Société sont les suivantes

Millions d'euros (*montants excédentaires entre parenthèses*)

Principales lignes d'emprunts disponibles.	Contrepartie	Limites de crédit	Montant d'utilisation moyen au 1 <sup>er</sup> semestre 09	Montant d'utilisation au 30/06/09	Echéance	Existence ou non de couvertures / taux fixe ou variable
Court terme Esso SAF	EMCNV	500	(121)	(146)	Sept. 2011	Non / taux variable
Court terme Esso SAF	Société de la Raffinerie de Dunkerque	20	14	17	indéterminée	Non / taux variable
Court terme Esso Raffinage SAF	EMCNV	100	(0.4)	8.1	Nov. 2011	Non / taux variable
Court terme Worex	EMCNV	100	(2.7)	(1.9)	Nov. 2011	Non / taux variable
Découverts Bancaires		20	2.3	(0.3)	indéterminée	Non / taux variable
<b>TOTAL</b>		<b>740</b>	<b>(107.8)</b>	<b>(123.1)</b>		

NB : un montant négatif indique un excès de liquidité de la part de la Société.

### 24-3 Risques accidentels et Politique d'assurance

La politique du groupe ESSO S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, Le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchise dont le niveau est en relation avec sa surface financière. Les contrats d'assurance souscrits par ESSO S.A.F. sont assortis de limites de garantie suffisantes pour couvrir ces risques.

Les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso SAF du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement et du fait de ses activités commerciales sont couvertes à hauteur de l'équivalent en euros de 300 millions de dollars par sinistre et par année. Le contrat garantissant les dommages pouvant être causés à ses biens est assorti d'une limite de garantie de l'équivalent en euros de 469 millions dollars par sinistre et par année.

Dans le cadre d'organisation de gestion stratégique de crise, en cas d'évènement technologique grave engageant sa responsabilité, le groupe Esso S.A.F. a prévu des plans d'action pour accélérer les traitements des réclamations qui pourraient émaner soit de particuliers soit d'entreprises.

### 24-4 Autres risques et litiges et procédures en cours

#### *Procédure d'appel avec la Commission européenne*

A la suite d'une enquête menée par la Commission Européenne sur le marché des paraffines en Europe, et d'un communiqué de griefs qui lui avait été adressé le 29 mai 2007, Esso S.A.F. a été condamnée par la Commission Européenne le 1<sup>er</sup> Octobre pour son implication dans le cartel de l'industrie des paraffines à une amende de 83,6 millions d'euros dont 34,7 millions d'euros conjointement et solidairement avec d'autres sociétés du groupe ExxonMobil. La part de l'amende revenant à Esso SAF s'élève à 56,5 Millions d'euros.

La Société et les autres sociétés du groupe Exxon Mobil concernées ont décidé de faire appel de la décision de la Commission Européenne. Esso SAF, qui estime que le montant de l'amende calculé par la Commission n'est pas totalement fondé, a comptabilisé sur l'exercice 2008 une provision de 36,5 millions d'euros, montant qui reflète le montant probable de l'amende finale lui revenant à l'issue de la procédure d'appel qui est en cours.

## ***Enquête des autorités de la concurrence française concernant le marché de la fourniture de carburéacteur sur l'aéroport de Saint Denis de la Réunion***

Esso SAF a été condamnée le 4 décembre 2008 à une amende de 10,7 millions d'euros. La société a fait appel de cette décision et continue d'affirmer avoir agi de façon appropriée et légale et conteste le grief retenu à son encontre. La décision de la cour d'appel de Paris n'est pas attendue avant le quatrième trimestre 2009 au plus tôt. Aucune provision n'a été constatée dans les comptes.

### ***Sinistre de janvier 2007 concernant le site d'Ambès***

Un sinistre est survenu en janvier 2007 à la suite de la rupture de l'un des bacs de stockage de pétrole brut vendus par Esso SAF à la société Vermillion REP SAS sur le site d'Ambès: le préjudice consécutif à ce sinistre - pour l'instant assumé financièrement par le groupe Vermillion - concerne la perte du produit stocké non récupéré, les dépenses directes de nettoyage du site ainsi que les pertes d'exploitation et surcoûts logistiques des sociétés productrices de pétrole brut utilisant ces facilités de stockage.

Le 24 décembre 2008, Esso SAF a reçu deux assignations en réparation des préjudices subis; d'une part de Vermillion SAS pour un montant principal de 24 Millions d'euros ; d'autre part, des assureurs de Vermillion pour un montant de 7.5 Millions d'euros, cette seconde assignation étant conjointe avec la société du Bec des Pétroles d'Ambès (SBPA) et la société des Docks des Pétroles d'Ambès (DPA). Esso SAF a engagé une action en vue d'obtenir la suspension de ces procédures tant que l'expertise judiciaire, toujours en cours, n'aura pas déterminé les responsabilités des différents intervenants. Les conclusions de cette expertise judiciaire sont attendues d'ici la fin de l'année 2009.

La Société, qui estime que les dommages directs et indirects pourraient atteindre 40 M€ dont environ 35 M€ causés à des tiers, considère à ce stade que sa responsabilité n'est pas engagée dans la survenance du sinistre. En tout état de cause, si une part de responsabilité était malgré tout retenue contre elle à l'issue de la procédure en cours, la Société estime qu'elle serait couverte par sa police d'assurance Responsabilité Civile Exploitation et aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes.

Au 30 juin 2009, la société n'était pas engagée dans d'autres litiges ou procédures matériellement significatifs.

### ***Passifs éventuels***

La société est exposée à quelques situations de passif éventuel au sens de l'article 212-4 du Plan Comptable Général. Le montant estimé au 30/06/2009 de ces obligations qui ne sont ni probables, ni certaines s'élève à environ 15 M€. Les échéances d'éventuelles sorties de ressources s'étaleraient le cas échéant sur plusieurs années.

### ***Autres***

Depuis début juillet 2008, la société Esso SAF fait l'objet d'un contrôle fiscal périodique portant sur les années 2005, 2006 et 2007.

## Déclaration des Dirigeants

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes et les états financiers consolidés du groupe Esso S.A.F. pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat du groupe consolidé au 30 juin 2009, et que le rapport d'activité du semestre figurant en pages 2 à 5 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Courbevoie-La Défense, le 27 août 2009

**Francis Duseux**  
*Président Directeur Général*

**Antoine du Guerny**  
*Directeur Administratif et Financier*  
*Contrôleur*

# C - Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société Esso S.A.F

Période du 01 01 2009 au 30 06 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Esso S.A.F, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans un contexte de forte volatilité des marchés financiers, de crise économique et financière caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir qui existait déjà à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## **1. Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 –norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 de l'annexe qui expose les modalités de première application de diverses normes.

## **2. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris et Courbevoie, le 28 août 2009

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**  
**Membre français de Grant Thornton**  
**International**

**Mazars**

Victor Amselem  
Associé

Jean-Maurice El Nouchi  
Associé